

POLITIQUE ENVIRONNEMENT

EQIOM GRANULATS

EQIOM Granulats fait partie d'EQIOM, filiale du groupe irlandais CRH, acteur international dans les matériaux de construction. EQIOM oriente l'ensemble de ses activités vers une démarche d'amélioration continue en matière de développement durable, et notamment de performance environnementale. Le groupe a ainsi défini ses engagements environnementaux à l'échelle nationale, dans sa politique de développement durable et plus particulièrement dans sa Charte RSE.

C'est dans ce cadre qu'EQIOM Granulats encourage l'ensemble de ses agences et de ses sites à décliner les engagements environnementaux de la Charte RSE du Groupe, et également à participer aux démarches volontaires d'amélioration continue « Label RSE » et « Cap Environnement » proposées par UNICEM Entreprises Engagées.

Plus concrètement, EQIOM Granulats agit au quotidien et est engagé à :

- ▶ **Veiller au respect des obligations réglementaires en matière d'environnement**, applicables à l'ensemble de ses activités, produits et services, ainsi qu'à ses engagements envers ses parties prenantes locales.
- ▶ Répondre aux besoins de ses clients tout en **optimisant la consommation des ressources naturelles** (eau...) et **énergétiques nécessaires** à ses activités.
- ▶ **Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050** en réduisant progressivement ses émissions de gaz à effet de serre, et en privilégiant autant que possible, les sources d'énergies renouvelables et la séquestration du carbone sur ses sites remis en état.
- ▶ **Préserver et restaurer la biodiversité sur ses sites** en s'appuyant sur son retour d'expérience et sur son réseau de partenaires pour adapter les aménagements écologiques aux enjeux locaux. Cette action est renforcée par l'engagement d'EQIOM dans la démarche « **Entreprise Engagée pour la Nature** » avec l'appui de l'UICN.
- ▶ **Limiter la production de déchets** sur ses sites et développer les principes de l'économie circulaire au sein de son activité notamment via le **recyclage et la valorisation de déchets inertes** tels que les déchets issus de la déconstruction.
- ▶ **Prévenir les pollutions** par l'élaboration et l'application de **procédures nécessaires**, ainsi que par la mise en place d'équipements adéquats.
- ▶ Communiquer en **transparence** avec les parties prenantes internes et externes, afin de collaborer étroitement avec elles pour progresser et prendre en compte leurs préoccupations.
- ▶ **Encourager** les bonnes pratiques auprès de ses **fournisseurs et sous-traitants**.



Guépier d'Europe, espèce protégée qui affectionne les anciennes sablières, falaises d'éboulis, pour y créer son nid.



Orchis brûlé, espèce caractéristique des prairies ouvertes sur sol calcaire et orientées au soleil.

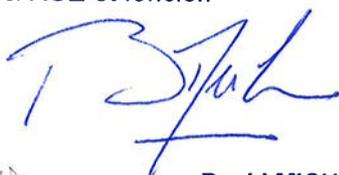


L'Azuré de la Bugrane fréquente des milieux avec une végétation herbacée plutôt rase. Cet azuré n'est pas protégé.

La direction d'EQIOM Granulats s'engage à sensibiliser ses collaborateurs et les personnes intervenant sur ses sites, aux comportements adéquats à avoir dans l'exercice de leur travail, leur donner la formation et l'accompagnement appropriés, afin de disposer d'équipes compétentes, impliquées et responsables. La mise en place et le respect de cette politique sont assurés par la direction nationale et les chefs d'agence avec l'appui des services environnement & RSE et foncier.

Le 05 mars 2024,

Christophe BIGNOLAS,



Bruno DUPONT



David MICHELIN



Myriam PELTIER



Thomas LABEIRIE



Camille NEUVILLE



Martin WINTER

